

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2017

Convocations envoyées le 31.03.2017

Etaient présents : LELIEVRE RIPEAUX LEMASSON ADAM BOUJU COUBRUN FOUBERT LEBOUIC DELAUNAY FERAULT GRAND GUILLOUARD PICHEREAU SAINT-MARTIN

Fixation du prix de vente des parcelles communales.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de mettre en vente les parcelles ci-dessous – les actes seront réalisés chez Maître NADOLSKI. Les membres du Conseil municipal susceptibles de faire une offre se sont retirés de la salle.

Partie de la parcelle I n°95 de 5h83a95ca : mise à prix à 3.750 euros de l'hectare (après bornage)

Parcelle 171 X n° 28 de 1ha24a70ca : mise à prix à 4.750 euros de l'hectare (après cessation de l'activité de l'exploitant actuel)

Parcelle 171 X n° 31 de 1ha48a15ca : mise à prix à 4.750 euros de l'hectare (après cessation de l'activité de l'exploitant actuel)

La parcelle T n°18 de 57a51ca sera proposée à la vente aux propriétaires riverains compte tenu de son enclavement : mise à prix à 3.000 euros l'hectare.

Examen des propositions reçues des organismes de prêt (300.000 euros sur 15 ou 20 ans)

Après examen des 4 offres reçues des établissements bancaires, le crédit agricole est retenu pour un emprunt de 300.000 euros sur 15 ans au taux fixe de 1,35%. Par ailleurs l'emprunt de 500.000 euros contracté au Crédit Agricole en 2009 à un taux de 4,57% a été renégocié (baisse d'un point – le taux est ramené à 3,57% soit un gain pour la collectivité de 20.600 euros).

Examen des devis pour la chapelle de Lignières

Après examen des devis reçus, il a été décidé de retenir :

Partie maçonnerie

Le devis de l'entreprise GREVET : 5.475,68 + le devis réfection départ pinacle : 5.082,07 TTC.

Partie toiture

Devis LESURTEL : 3.741,50 TTC

Vote des taux des contributions directes 2017

Les membres du Conseil Municipal conservent les mêmes taux que les années précédentes :

Taxes	Base	Taux	Produit
Habitation	542.300	12,18	66.052
Foncier bâti	380400	21,22	80.721
Foncier non bâti	167.900	39,30	65.985
Total			212.758

Vote du budget primitif 2017

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 750.450 Euros et à la somme de 672.995,09 en dépenses et recettes d'investissement.

Principales dépenses d'investissement : extension de la salle des fêtes, création d'un ilot supplémentaire au cimetière paysager et les travaux de voirie qui viennent de s'achever.

Avis du conseil municipal sur le projet d'installation d'une antenne relais Free Mobile à l'ancien dépôt de déchets d'Orgères

Les membres du Conseil Municipal, après débats, ont procédé à un vote à bulletin secret.

Pour : 10 voix Contre : 4 voix

Un avis favorable est donc émis.

Fait à Lignières-Orgères, le 13 avril 2017

Le Maire,



Raymond LELIEVRE